



International Centre
FOR MISSING & EXPLOITED CHILDREN

**PORNOGRAPHIE ENFANTINE:
ABORDER LE PROBLÈME À L'ÉCHELLE
MONDIALE**

14 AVRIL 2005
LYON, FRANCE

Pornographie enfantine :
Aborder le problème à l'échelle mondiale

Copyright © 2006, International Centre for Missing & Exploited Children
(Centre International pour les Enfants Disparus et Exploités)

PARTICIPANTS

(Les organisations et les fonctions sont à jour à la date du Forum de Lyon)

Un grand merci à tous les participants pour leur contribution aux discussions du Forum de Lyon :

Ernie Allen

Président-directeur général, International Centre for Missing & Exploited Children

Mary Banotti

Ancien membre du Parlement européen, Irlande

Vice-présidente du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Margarida Barroso

Bureau du Président, Commission européenne

Brian Bayliss

Vice-président, Gestion des risques et sécurité, MasterCard – Europe, Moyen-Orient et Afrique, Royaume-Uni

John Brennan

Policier retraité, Charles River Associates

Daniel D. Broughton, M.D.

Service de pédiatrie, The Mayo Clinic

Vice-président du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Florence Bruce

Responsable de programme senior, Programme L'enfance maltraitée (Child Abuse Programme), Oak Philanthropy, Ltd.

Monsieur Arnold Burns

Ancien sous-procureur général des États-Unis,

Président du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Cormac Callanan

Secrétaire général, International Association of Internet Hotlines (INHOPE)

James A. Cannavino

Président, DirectInsite

Membre du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Baron Daniel Cardon de Lichtbuer

Président du Conseil d'administration, Child Focus

Vice-président du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

John Carr

Conseiller Internet, National Children's Home (NCH) Action for Children et Children's Charities Coalition for Internet Safety (Coalition des organisations charitables pour enfants pour la sécurité sur Internet)

Abraham E. Cohen

Président-directeur général, Kramex, Inc.

Membre du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Sharon W. Cooper, M.D.

Pédiatre, médecin légiste

Monsieur Dennis DeConcini

Ancien sénateur américain (retraité) ;

Membre du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Jim Devlin

Vice-président, Regional Risk Compliance, Visa International

Tim Del Vecchio

Unité des problèmes stratégiques de police, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Nancy Dube

Vice-présidente et directrice générale, International Centre for Missing & Exploited Children

Marie Fletcher

SOS Enfants Disparus

James Gamble,

Directeur général adjoint, National Crime Squad

Mihaela Geoană

Membre du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Junius J. Gonzales, M.D.

Membre du Conseil consultatif, International Centre for Missing & Exploited Children

Vernon Jones

Red Barnet – Save the Children Denmark

Owen Keenan

Directeur, Barnardos

Kristine Kloeck

Directrice, Child Focus

Irena Kozminska

ABCXXI Emotional Health Program

Secrétaire du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Richard C. LaMagna

Directeur, Worldwide Investigations and Law Enforcement Programs, Legal and Corporate Affairs, Microsoft Corporation

Matthieu Lerondeux

Le Forum des Droits sur l'Internet, Conseil d'État français

Helga Long

Directrice générale associée, Christian & Timbers

Membre du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Lars Lööf

Directeur de l'Unité des enfants, Conseil des États de la mer Baltique (Council of the Baltic Sea States)

Per-Olof Lööf

Président-directeur général, Kemet Corporation

Membre du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Carmen Madriñán

Directeur exécutif, End Child Prostitution in Asian Tourism (Mettre fin à la prostitution enfantine dans le tourisme asiatique) ECPAT International

Hamish McCulloch

Directeur, Trafficking in Human Beings (Trafic d'êtres humains), O.I.P.C – Interpol

Alain Mérieux

Président-directeur général, bioMérieux

Membre du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Annie Mullins

Global Content Standards Manager, Product and Content Services, Vodafone

Rachel O'Connell

Directrice de la recherche, Cyberspace Research Unit, University of Central Lancashire

Carlos Ortiz

Assistant du procureur général des États-Unis, Bureau du procureur général des États-Unis du New Jersey

Valerio Papajorgji

Crimes Against Persons, Serious Crime Department, Europol

Corinne Perben

Secrétaire générale, La Fondation Pour l'Enfance

Juan Miguel Petit

Rapporteur spécial des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution enfantine et la pornographie enfantine

Maria Reverendo

Agent spécial, Criminal Investigations, U.S. Internal Revenue Service

Ruben Rodriguez

Directeur des Affaires juridiques, International Centre for Missing & Exploited Children

Pamela Shifman

Directrice de projets, Action humanitaire et sensibilisation, Bureau des programmes d'urgence, United Nations Children's Fund (UNICEF)

Mark Sirangelo

Trésorier du Conseil d'administration, International Centre for Missing & Exploited Children

Christian Sjöberg

Président-directeur général, NetClean Technologies

Camille de Stempel

Directeur de la Police, America Online (AOL) – Royaume-Uni

James M. Sullivan

U.S. National Central Bureau – Interpol

Darshna Tanna

Directrice générale, Fondation Mérieux

Jean-Christophe Le Toquin

Avocat spécialisé dans la sécurité sur Internet, Microsoft Corporation - Europe Moyen-Orient Afrique

Margareta Traung

Programme pour plus de sécurité sur Internet, Commission européenne

Katerzina Zerlinska

Police polonaise

SOMMAIRE

Le Centre international des enfants disparus et exploités (International Centre for Missing and Exploited Children, ICMEC) a organisé son premier Forum sur la pornographie infantile à Dublin, en Irlande, en 2002. Des experts se sont réunis pour examiner les problèmes relatifs à la pornographie infantile et ont mis au point un plan d'action globale connu sous le nom de « Plan de Dublin ».¹ L'ICMEC a adopté ce plan et est, depuis lors, le fer de lance de la campagne mondiale contre la pornographie infantile. Les participants au Forum de Dublin ont unanimement conclu que la pornographie infantile était en forte augmentation partout dans le monde et se sont engagés à travailler ensemble pour améliorer les lois, l'information et les ressources afin de protéger les enfants victimes et d'arrêter les coupables.

Le 14 avril 2005, l'ICMEC organisait à Lyon, en France, un forum de suivi intitulé « Pornographie infantile : aborder le problème à l'échelle mondiale » (ci-après dénommé le « Forum de Lyon »). Outre les membres du Conseil d'administration de l'ICMEC, le Forum de Lyon réunissait des experts en matière de pornographie infantile ainsi que des leaders des secteurs technologique et privé. Le Forum de Lyon a étudié la situation actuelle ainsi que les tendances émergentes de la pornographie infantile, a fait état des progrès réalisés avec le Plan de Dublin, et a adapté en conséquence ses recommandations pour les actions futures. Les discussions menées concernaient les initiatives et les défis de la police, les perspectives gouvernementales, l'impact sur les victimes, la coordination et la collaboration au niveau des organisations non gouvernementales (ci-après dénommées « ONG »), le rôle d'Internet, la lutte contre la pornographie infantile abordée comme une entreprise commerciale et le rôle des nouvelles technologies dans l'explosion de la pornographie infantile sur Internet.

Les participants (ci-après dénommés les « participants ») ont constaté que, même si des efforts concertés considérables ont été faits pour combattre l'extension et la dissémination de la pornographie infantile, la demande, la production et la distribution de pornographie infantile ne cesse d'augmenter à un rythme alarmant. Par ailleurs, ils ont également reconnu que des mesures plus importantes doivent être prises pour protéger les enfants des prédateurs en ligne. Les participants ont réaffirmé le besoin pressant d'une collaboration et d'une coordination plus efficaces au sein de tous les secteurs et entre ceux-ci. Le Forum de Lyon s'est terminé par la mise à jour et l'adaptation par les participants du Plan d'action en 10 points adopté à l'origine à Dublin trois ans plus tôt.²

Au nom de l'ICMEC, je voudrais remercier notre Conseil d'administration ainsi que tous les participants pour leurs dialogues et leurs débats animés. Merci d'être avec nous et merci pour vos inestimables contributions.



Ernie Allen
Président-directeur général
International Centre for Missing & Exploited Children (ICMEC)

¹ Voir Annexe I ci-après.

² Voir Annexe II ci-après.

DISCUSSIONS DU FORUM DE LYON

Les déclarations qui suivent sont fondées sur les dialogues et les discussions du Forum de Lyon.

INITIATIVES ET DEFIS DE LA POLICE

Interpol estime que, dans le monde, le nombre d'individus qui manifestent un intérêt sexuel pour des enfants est de plusieurs millions et que ce chiffre est en croissance exponentielle. Cet intérêt semble pousser ces individus à rechercher continuellement du matériel et des lieux où les enfants sont exploités sexuellement. Des enquêtes réalisées dans plus de 100 pays membres d'Interpol ont révélé que les coupables agissent sans peur ni crainte, utilisent leurs vrais noms, adresses et informations de carte de crédit pour acheter des images illégales de pornographie enfantine³ sur des sites Internet commerciaux.

Jusqu'ici, les techniques d'enquête de la police ont été centrées sur les délinquants, consistant en saisies de disques durs et en identification d'images illégales ainsi qu'en poursuites contre ces délinquants coupables de sévices sexuels sur des enfants et/ou propriétaires et distributeurs de pornographie enfantine. Par ailleurs, très peu d'efforts ont été consacrés à l'identification des enfants victimes de sévices sexuels qui apparaissent sur ces images.

Depuis décembre 2004, l'ICMEC a, en collaboration avec Interpol et avec le soutien de Microsoft Corporation, fourni aux polices du monde entier des formations sur la manière d'enquêter sur les crimes perpétrés sur des enfants à l'aide de l'informatique. Le rôle d'Interpol dans les formations consiste notamment en un atelier d'identification des victimes au cours duquel les agents d'Interpol présentent les méthodes utilisées pour enquêter sur la pornographie enfantine et pour identifier les enfants victimes. Les membres de polices internationales participant à ces formations ont l'occasion de visionner des projections de démonstration d'images réelles et de bandes sonores et apprennent à détecter les indices spécifiques à leur propre pays. Ainsi, au cours de l'une de ces formations qui a eu lieu en Afrique du Sud, les policiers ont reconnu la poussière sur les chaussures de la petite victime comme étant le type de poussière présent dans la brousse sud-africaine. Ce type d'indice aide évidemment les autorités à découvrir les endroits potentiels où les sévices ont eu lieu. Outre ce type de formation, Interpol est capable de transmettre les images et les vidéos reçues à plus de 140 États membres connectés à son système de communication appelé I-24/7 dans le but de découvrir la provenance de ces images.⁴ À ce jour, Interpol a identifié avec succès 318 enfants dont les photos ont été recueillies par la Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (Child Abuse Images Database) d'Interpol. En outre,

³ Dans ce rapport, les termes « pornographie enfantine » et « images de sévices sexuels sur des enfants » sont utilisés de façon interchangeable. Les participants au Forum de Lyon ont exprimé leur inquiétude concernant le terme « pornographie enfantine » car il ne traduit pas ce que sont réellement les images et les films : des reproductions de lieux de crimes montrant des enfants exploités sexuellement, brutalisés, maltraités, agressés, violés, etc. Cependant, le terme « pornographie enfantine » est le terme le plus fréquemment utilisé par le public lorsqu'il fait référence à de telles images.

⁴ Depuis le mois de juin 2006, les États membres sont connectés au système de communication I-24/7. Par le système de communication I-24/7, Interpol leur demande de surveiller particulièrement des éléments tels que l'architecture de bâtiments, le mobilier, la biologie marine, la géologie et les produits figurant sur les photos et d'écouter les langues et les dialectes parlés par les coupables de sévices et/ou par les enfants. De plus amples informations sur le système de communication I-24/7 sont accessibles sur le site [http://www.interpol.int/Public/ICPO/Fact Sheets/GI03.pdf](http://www.interpol.int/Public/ICPO/Fact%20Sheets/GI03.pdf).

14 pays membres partagent - dans les limites imposées par leurs législations nationales - leurs données et collaborent proactivement pour identifier les victimes.

Malgré ces efforts continus, Interpol reconnaît que, pour que de vrais progrès soient réalisés, il est essentiel de disposer d'une base de données interactive mondiale permettant aux services de police des États membres de partager des informations concernant leurs enquêtes en cours sur la pornographie infantine. Interpol estime à trois millions d'euros la création et le maintien d'un tel système. Le système existant ne possède pas de capacité de partage ; par conséquent, il existe un besoin urgent d'investir dans un système interactif, d'autant plus que le nombre des États membres ne cesse de croître.

En outre, Internet étant devenu la méthode la plus largement utilisée pour la distribution de pornographie infantine, de nombreux organismes chargés du respect de la loi enquêtent sur les mêmes pistes et images, ce qui résulte en répétitions d'efforts et en dépenses inutiles de ressources qui sont limitées. En utilisant un système interactif, les États membres pourraient partager leurs informations et permettre à Interpol de coordonner les enquêtes futures afin d'éviter les répétitions. De plus, les répétitions pourraient être réduites plus encore au niveau européen car Interpol et Europol travaillent déjà en étroite collaboration. Actuellement, les agents de ces deux organismes se rencontrent régulièrement pour organiser des formations en techniques d'enquêtes et en informatique judiciaire. Ce partage d'informations est une assurance qu'ils ne travaillent pas sur la même affaire ; cependant lorsqu'un système intégré et interactif deviendra opérationnel, ils auront instantanément accès à la base de données pour vérifier si leurs enquêtes en cours correspondent à des affaires qui sont déjà dans le système.

Outre ses pouvoirs d'enquête, Interpol a mis au point de nouvelles résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005. Les résolutions proposées sont destinées à encourager les États à promulguer des lois qui visent la distribution d'images de pornographie infantine et prennent en considération les outils d'enquête nécessaires aux poursuites judiciaires contre les délinquants présumés. Le fait est que même dans certains pays développés, certains actes de pornographie infantine ne sont toujours pas criminalisés. Certains pays refusent les formations d'Interpol car ils estiment à tort que leur participation équivaldrait à admettre que leur pays a des problèmes de sévices sexuels sur des enfants. D'autres pays nient avoir ce type de problème car leurs services de police n'ont pas réalisé jusqu'ici d'enquêtes sur ce type de photos de sévices sexuels sur des enfants.

Par ailleurs, Europol s'efforce de mieux éduquer le public et les services de police en Europe en réalisant et en distribuant des rapports secrets bimensuels aux États membres de l'Union européenne (ci-après dénommée « UE »). Ces rapports contiennent des mises à jour concernant le statut des réseaux d'exploitation d'enfants et leur mode de fonctionnement. En outre, ils mettent en évidence le désolant manque de législation en matière de pornographie infantine dans certains États membres.

Dans un effort pour mieux connaître la nature de ce crime particulier, des services de police comme, par exemple, le National Crime Squad du Royaume-Uni, la Police fédérale australienne, la Gendarmerie royale du Canada, le Bureau of Immigration and Customs Enforcement du U.S. Department of Homeland Security (ci-après dénommé « ICE ») et Interpol, ont formé ensemble le « Virtual Global Taskforce » (Détachement spécial virtuel mondial, ci-après dénommé « VGT »)⁵. Au Royaume-Uni et en Australie, par exemple, le VGT a lancé un programme pilote pour éduquer le public à reconnaître les conversations

⁵ Pour plus d'informations sur le Virtual Global Taskforce, visiter le site <http://virtualglobaltaskforce.com/>.

inconvenantes en ligne et à signaler correctement les images suspectes diffusées sur Internet. Par exemple, une fillette de 12 ans bavardait en ligne avec un inconnu qui l'a invitée à le rencontrer dans une gare. Comme elle avait vu le lancement du programme VGT à la télévision, elle a pu visiter le site Internet et suivre les instructions de dénonciations qu'il contient. Les détails qu'elle a pu remarquer et transmettre au VGT ont permis l'arrestation du délinquant. Dans ce cas précis, le délinquant avait plus de 40 sessions de *chats* impliquant des enfants sur son ordinateur. L'examen de ces sessions a révélé qu'il avait déjà rencontré et brutalisé au moins un de ces enfants. Une volonté nationale et le partage des ressources des services de police prouvent l'efficacité des partenariats mondiaux pour combattre la pornographie infantine.

Les participants ont également observé que les programmes de formation offerts actuellement doivent tenir compte des différences existant entre les systèmes juridiques. Les méthodes d'enquête utilisées dans les pays de tradition de common law ne conviennent pas aux systèmes de droit civil. Par exemple, aux États-Unis, la police a accès à des techniques d'enquête spéciales : elles peuvent réaliser des livraisons surveillées, des écoutes téléphoniques, des opérations d'infiltration et des actions de surveillance sous contrôle judiciaire. Ce type de techniques est interdit dans plusieurs pays d'Europe et d'Asie.

PERSPECTIVES DES GOUVERNEMENTS

Qu'ils représentent ou non un service gouvernemental, les participants ont noté l'importance d'encourager et de promouvoir la coopération entre les services gouvernementaux et les ONG pour ce qui concerne les cas d'enfants disparus ou exploités. Des protocoles d'entente aux États-Unis et en Belgique contiennent la structure légale dans laquelle les gouvernements et les ONG ont continué à agir avec succès.

De même, un modèle de protocole pour l'Union européenne, prenant en considération les législations existantes des États membres, a été ébauché et est proposé aux États membres pour qu'ils l'examinent et/ou l'adoptent.⁶

IMPACT SUR LES VICTIMES

Les sévices sexuels sur les enfants par la pornographie infantine sont l'une des formes la plus difficile à saisir car la plupart des personnes considèrent qu'il s'agit d'un crime sans victimes. En outre, bien qu'il existe une documentation abondante concernant l'impact des sévices sexuels sur les enfants, on sait très peu de choses sur l'impact de la pornographie infantine sur un enfant dont les sévices sexuels a été fixés sur des photos, des vidéos ou en format électronique destiné à la distribution au grand public sur Internet.

L'impact de la participation forcée d'enfants à des images de sévices sexuels varie en fonction de leur âge. Les nourrissons et très jeunes enfants ont peu de capacité de mémoire vis-à-vis des sévices sexuels mais sont plus exposés à des risques de traumatismes physiques lorsqu'ils sont victimes de sévices sexuels. Le nombre d'images sur Internet montrant des nourrissons et de très jeunes enfants subissant des sévices

⁶ Pour de plus amples informations concernant le Modèle de protocole européen (« Coopération entre les organismes de la société civile et les services de police pour les affaires d'enfants disparus et exploités sexuellement : possibilités et limites examinées du point de vue juridique européen »), suivez le lien <http://www.childscope.net/2006/httpdocs/documents/Model%20Protocol.pdf>.

sexuels et des pénétrations génitales est en augmentation. Ces nourrissons et ces jeunes enfants sont plus exposés aux maladies infectieuses, dont la pire est le virus HIV/sida, mais également à la syphilis et à la chlamydia. Ces maladies affaiblissent leur système immunitaire car ils ne possèdent pas l'immunité que des enfants plus âgés ont habituellement. Des maladies dont un enfant plus âgé peut guérir peuvent être mortelles pour un nourrisson ou un très jeune enfant.

Les enfants d'âge préscolaire (de trois à cinq ans) sont de plus en plus victimes de sévices sur Internet. Ces enfants développent des comportements sexualisés qui sortent du contexte de développement normal d'un enfant. Les comportements sexualisés d'enfants de quatre ans exposent ceux-ci à des risques plus élevés de revictimisation, car ils n'ont pas de notion de sécurité ou de limites. Cette perte des limites personnelles chez des enfants de ce groupe d'âge a pour effet qu'ils transmettent, sciemment ou non, leur propre attraction vers des inconnus, ce qui les met plus en danger. De plus, les enfants en âge préscolaire peuvent commencer à avoir des comportements sexuellement offensants vis-à-vis d'autres enfants. Il s'agit ici d'activités sexuelles entre enfants qui sont en partie le résultat du fait qu'ils ont été forcés ou encouragés par des délinquants à se comporter de cette façon avec d'autres enfants, et également du fait que les aspects normaux de l'exploration sexuelle chez les enfants de trois, quatre et cinq ans sont exagérés chez ceux qui ont été victimes de sévices sexuels répétés.

Quant aux enfants de cinq à douze ans, l'impact est à multifacettes, avec une prédominance d'éléments de honte et d'auto-accusation. Le plus souvent, ces enfants présentent des symptômes de stress post-traumatique, de dépression, de manque de respect de soi et de troubles du comportement alimentaire et sont plus exposés au risque de revictimisation. Les victimes réalisent qu'elles peuvent être vues sur des photos pornographiques, que d'autres peuvent les considérer comme de « mauvaises personnes », ce qui contribue au sentiment d'isolement engendré par la honte et l'auto-accusation.

Les adolescents victimes de sévices sexuels ont souvent des comportements d'automutilation : suicide, promiscuité, problèmes d'anxiété et troubles de stress post-traumatique. Les fugues font partie de comportements particulièrement insidieux car elles mettent les adolescents victimes de sévices en grand danger de se retrouver sans domicile fixe et dans la prostitution.

Indépendamment de leur âge, les enfants victimes de sévices sexuels sur photos ou vidéos, et qui reconnaissent qu'ils peuvent réellement être vus par d'autres, reconnaissent souvent les sévices sexuels mais nient presque catégoriquement que des photos ont été prises lors des faits. Par ailleurs, des informations anecdotiques obtenues par le Centre national pour les enfants disparus et exploités (National Center for Missing & Exploited Children ci-après dénommé « NCMEC ») ont révélé que plus de 50 % des enfants victimes de sévices sexuels identifiés par le NCMEC figuraient sur des photos prises et placées sur Internet par des membres de leur famille. Dans une telle situation, il est extrêmement difficile pour les enfants de révéler les sévices et de trouver la sécurité à laquelle ils ont droit.

Non seulement les enfants victimes portent les horreurs et les stigmates durant toute leur vie d'adultes mais certains grandissent avec la crainte qu'eux aussi puissent se rendre un jour coupables de sévices sexuels sur des enfants. Les professionnels des soins de santé rejettent actuellement la notion couramment utilisée de sévices cycliques. Les enfants victimes de sévices sexuels ne deviennent pas automatiquement délinquants, et c'est même très peu probable, particulièrement s'ils reçoivent un soutien efficace. Il incombe à ceux qui les aident de ne pas les revictimiser. Par exemple, il arrive souvent que les parents réagissent mal lorsque leurs enfants dénoncent des sévices, soit en niant les faits, soit en mettant en doute leurs déclarations. Demander « es-tu sûr que c'est vraiment arrivé ? » ou dire « c'est une accusation très lourde » ne sont pas des réponses favorables de la part des parents, de la police ou des

professionnels de la santé. En outre, l'idée que les enfants font de fausses déclarations, particulièrement dans des affaires de divorce et de garde, n'a plus cours aujourd'hui.⁷

Le conditionnement en ligne des enfants et le fait que des enfants, particulièrement des adolescents, se photographient mutuellement volontairement et distribuent ces photos sur les téléphones portables et les forums de discussion sont des faits alarmants. Le processus de conditionnement en ligne se caractérise par trois phases : amicale, relationnelle et sexuelle. Au cours de la phase relationnelle, il arrive souvent que le prédateur exprime de l'amour, ce qui est l'introduction idéale à la phase sexuelle. La phase sexuelle progresse et inclut souvent des descriptions de termes sexuels spécifiques et des demandes que les enfants accomplissent ces actes et se prennent en photo. Les enfants deviennent alors non seulement les créateurs mais également les distributeurs des photos de sévices sexuels sur des enfants en affichant les photos sur les sites sur lesquels ils ont rencontré les prédateurs ou sur des sites fournis par ces derniers.

En définitive, il est nécessaire d'éduquer les enfants, particulièrement sur les technologies émergentes comme la transmission de photos par téléphone mobile, couramment utilisée aujourd'hui. Les enfants prennent et envoient des photos suggestives et même pornographiques d'eux-mêmes à des blogs et à des forums de discussion sur Internet, sans réaliser qu'ils ont produit et distribué des images illégales. Les prédateurs qui visionnent ces blogs et visitent ces forums de discussion ont alors facilement accès à des informations détaillées sur les comportements habituels des enfants, ce qui augmente les chances que l'enfant soit approché et/ou brutalisé par le prédateur.

COORDINATION ET COOPERATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES ONG

Depuis des années, les ONG sont les leaders incontestés en matière de protection de l'enfance. Pour faire face à la vague déferlante d'images de sévices sexuels sur des enfants sur Internet, l'association internationale de services d'assistance en ligne (International Association of Internet Hotline ci-après dénommée « INHOPE ») a été fondée en 1999. À ce jour, INHOPE a rassemblé 25 lignes d'urgence à travers le monde pour :

- (1) échanger des compétences et des rapports ;
- (2) soutenir de nouvelles lignes d'assistance ;
- (3) éduquer le public et les autorités.

Grâce à ce type de programme, l'Opération Macy a pu être organisée en Allemagne, au cours de laquelle un utilisateur espagnol d'Internet a fait état d'images de sévices sexuels sur des enfants à un membre espagnol d'INHOPE. Ce rapport a donné lieu à des enquêtes dans 160 pays et à l'arrestation de 25 000 individus.⁸

⁷ Voir les travaux de Nancy Thoennes et Patricia Tjaden, *The Extent, Nature, and Validity of Sexual Abuse Allegations in Custody and Visitation Disputes*, 14(2) CHILD SEXUAL ABUSE & NEGLECT 151-63 (1990); voir aussi Thea Brown et al., *Revealing the Existence of Child Abuse in the Context of Marital Breakdown and Custody and Access Disputes*, 24(6) CHILD ABUSE & NEGLECT 849-85 (2000).

⁸ Pour de plus amples informations sur INHOPE visiter le site <http://www.inhope.org>

Le réseau mondial international consacré à l'élimination de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, connu sous le nom de End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes (ci-après dénommé « ECPAT ») International, compte des membres dans 74 pays. Ces membres sont généralement des coalitions de base d'ONG travaillant spécifiquement à la lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. ECPAT International a créé une ligne d'assistance d'urgence et tend à améliorer les relations avec les services de police. Ce réseau a également créé des partenariats avec les fournisseurs d'accès Internet et de télécommunications afin d'améliorer la sécurité de leurs produits.⁹

Save the Children Denmark, ardent défenseur des droits de l'enfant et membre d'International Save the Children Alliance, a pris l'initiative importante de réaliser des études sur le manque de connaissances et de formation des travailleurs sociaux concernant les images de sévices sexuels sur des enfants liées à Internet.¹⁰ Le Royaume-Uni compte Barnardos et la National Children's Home (NCH) parmi ses plus anciennes et plus actives ONG. Ces deux ONG sont actuellement à l'origine de plusieurs projets, dans différentes parties du Royaume-Uni, centrés exclusivement sur les enfants victimes de sévices sexuels.¹¹

Le travail accompli par les ONG mentionnées ci-dessus n'est pas exempt de défis. Tout d'abord, il y a la crainte, du point de vue du bien-être de l'enfant, que les services classiques de protection de l'enfance opérant dans chaque pays sur la base de réglementations statutaires ou d'ONG aient tendance à dissocier les sévices sur des enfants sur Internet des autres formes de sévices et de problèmes de protection de l'enfance. Il est regrettable que, même à l'heure du cyberspace, les services de protection de l'enfance continuent à ignorer Internet comme moyen de communication car il dépasse leur compréhension. Au Royaume-Uni, une étude de cas a montré que dans certaines situations, les sévices sexuels sur des enfants ont commencé grâce à Internet ou sur Internet. Dans ces cas, de nombreux enfants ont été utilisés comme sujets de reproductions pornographiques d'enfants, tandis que d'autres étaient conditionnés puis soumis à des sévices sexuels commis par des individus rencontrés dans des forums de discussion. En conséquence, des efforts doivent être entrepris à l'avenir pour impliquer les travailleurs sociaux dans des formations et des conférences qui, jusqu'ici, ne concernaient que les ONG, la police, les gouvernements et les fournisseurs d'accès à Internet.

Deuxièmement, dans certains pays, la corruption de la police est un obstacle au bon travail réalisé par de nombreuses ONG. Il semble que, de manière générale, on estime que les chances sont meilleures d'aborder le problème au niveau national en le portant à l'attention d'organismes internationaux tels qu'Interpol ou Europol, que de traiter avec des services de police indifférents et corrompus.

Troisièmement, les fournisseurs d'accès à Internet (ci-après dénommés « ISP ») et les ministres de la Communication de nombreux pays refusent tout simplement de travailler ou de coopérer avec les ONG.

Quatrièmement, tandis que la connectivité traditionnelle à Internet continue à s'étendre, elle est supplantée, dans les pays africains par exemple, par les téléphones mobiles équipés d'options photographiques et d'accès à Internet. Ce type de connectivité permet aux individus d'éviter d'utiliser les

⁹ Avant 1996, l'ECPAT était connu sous le nom d'*End Child Prostitution in Asian Tourism (En finir avec le tourisme sexuel en Asie)*. Pour de plus amples informations sur le réseau ECPAT, visiter le site http://www.ecpat.net/eng/Ecpat_network/history.asp.

¹⁰ Pour de plus amples informations concernant Save the Children Denmark, visiter le site <http://www.redbarnet.dk>.

¹¹ Pour de plus amples informations concernant Barnardos et National Children's Home, visiter les sites <http://www.barnardos.org.uk/index.htm> et <http://www.nch.org.uk/>.

cybercafés et les ordinateurs personnels et, donc, d'agir avec plus de mobilité et en toute impunité ou presque.

Cinquièmement, comparés à l'aspect international des images de sévices sexuels sur des enfants, les cas locaux sur Internet reçoivent très peu ou pas du tout d'attention. Les ONG doivent entreprendre des efforts plus concertés au niveau local pour exposer le public aux cas de sévices sexuels sur des enfants commis dans leurs propres communautés, ce qui donnerait aux enfants, aux parents et aux éducateurs les connaissances et les outils nécessaires pour surfer sur Internet en toute sécurité.

Sixièmement, bien qu'il soit certainement vrai que la Commission européenne a aidé à financer des programmes dans des pays où rien n'existait auparavant, ses contributions sont minimales comparées à celles des services de police, des ONG et du secteur technologique. De plus, la Commission européenne n'entretient des relations qu'avec les organisations qu'elle finance, délaissant un grand nombre d'ONG avec lesquelles elle pourrait partager des informations et des compétences inestimables.

ANALYSE DU RÔLE DU SECTEUR INTERNET

Tant le secteur Internet que celui des téléphones mobiles sont devenus proactifs et sensibilisés au problème de pornographie infantile. En établissant des partenariats avec les services de police, en créant des produits pour la protection des enfants et en éduquant le public et les services de police, ils ont contribué à la protection de leurs clients et ont défini des normes plus strictes pour leurs secteurs. Ainsi, Internet est passé d'une approche défensive et réactionnaire à la direction de l'effort mondial pour mettre fin aux sévices sexuels sur des enfants.

Dans le passé, le partenariat entre Microsoft Corporation et la police était essentiellement centré sur la protection de la propriété intellectuelle. Cependant, aujourd'hui la société Microsoft est fière de son puissant programme Internet appelé Digital Integrity Program. Microsoft fournit à la police une formation supplémentaire lui permettant de réaliser des enquêtes en ligne sur les activités criminelles impliquant l'exploitation sexuelle d'enfants. En partenariat avec l'ICMEC et Interpol, Microsoft sponsorise des programmes de formation informatique en matière de crimes contre les enfants dans plus de douze pays, atteignant ainsi plus de 700 policiers.¹²

Outre les formations offertes à la police, Microsoft a fait équipe avec les services de police de Toronto pour créer le « Child Exploitation Tracking System » (système de dépistage des activités d'exploitation d'enfants, ci-après dénommé « CETS »). CETS est un « tableau de bord » complet basé sur la technologie Sharepoint et conçu pour permettre la collaboration, la coordination, la « déduplication » (c'est-à-dire la prévention des répétitions inutiles d'efforts), le mappage et les capacités de recherche entre les différents services de police enquêtant sur les affaires d'exploitation d'enfants en ligne. Cette base de données ne remplace pas les bases de données existantes des organismes telles que celles d'Interpol ou d'Europol. Au contraire, elle augmente leur efficacité. En outre, Microsoft conçoit actuellement un portail d'exécution de la loi qui fournira 24 heures sur 24 aux autorités des informations concernant la sécurité et l'exploitation des enfants, les contacts juridiques ainsi qu'un support judiciaire. Ce support judiciaire sera accessible aux policiers ayant saisi des preuves mais rencontrant des difficultés avec un produit Microsoft. Les policiers auront également la possibilité de recevoir de Microsoft des témoignages judiciaires.

¹² Ces chiffres datent du mois d'avril 2005. Au mois d'octobre 2006, plus de 1 700 personnes originaires de 93 pays avaient reçu une formation.

La société Microsoft continue à fermer les sites contenant du matériel illicite et à s'assurer que les produits qu'elle crée ne sont pas vulnérables à des usages illicites futurs par des délinquants sexuels. Xbox Live, par exemple, a été conçu pour permettre le contrôle parental ; les enfants peuvent jouer avec d'autres personnes en ligne, mais uniquement si les parents sont présents et ont donné leur accord.

America Online (ci-après dénommée « AOL ») est passée d'une relation d'adversaire des autorités à un partenariat, proposant des formations techniques continues aux services de la police aux États-Unis et en Europe. En outre, AOL continue à anticiper les défauts dans la conception de ses produits afin de mieux protéger les enfants en ligne. Quant à Vodafone, outre le financement du site Internet de VGT, elle a pris des initiatives proactives pour éviter que ses clients n'aient accès à des documents illicites. À cet effet, et afin de minimiser l'accès aux documents illicites au moyen de ses services Internet mobile en cours de développement, Vodafone bloque les tentatives de ses clients d'accéder à des URL contenant des informations illégales tels qu'identifiées par l'Internet Watch Foundation (Association de surveillance d'Internet, ci-après dénommée « IWF »). Dans les cas où des clients de Vodafone tentent de télécharger des images de pornographie infantile, ceux-ci recevront des messages de Vodafone les avertissant qu'ils sont sur le point de commettre un crime et risquent des poursuites judiciaires à l'avenir. Les clients qui reçoivent des images de pornographie infantile non sollicitées sont renvoyés par Vodafone vers le protocole WAP d'IWF où ils seront invités à rendre compte du contenu illégal.

Bien qu'il faille se féliciter de toutes ces initiatives, les professionnels d'Internet et la police sont conscients du fait que de nouveaux problèmes surgissent continuellement. De plus en plus, les délinquants sexuels s'attaquant à des enfants perfectionnent leurs capacités techniques, ce qui leur permet de continuer à échanger des images de sévices sexuels sur des enfants tout en cachant leur identité. Étant donné que les principaux fournisseurs d'accès Internet conservent leurs journaux pendant un certain temps, les délinquants évitent de les utiliser en se tournant vers des fournisseurs plus petits car ceux-ci ne sont pas tenus de conserver les journaux pendant une période donnée et offrent par conséquent aux délinquants le havre d'anonymat qu'ils recherchent. Pour faire face à ce problème, le Royaume-Uni a, durant sa présidence de l'Union européenne en 2005, fait appel aux 25 États membres pour qu'ils adoptent un plan exigeant des sociétés de téléphonie et d'Internet de conserver leurs informations clients pendant au moins 12 mois.

Un autre nouveau problème concerne les plans à carte prépayée qui permettent à des individus d'acheter des téléphones mobiles sans aucune inscription d'utilisateur. Cela présente un nouveau problème pour les enquêteurs ; cependant, de nombreux services de police travaillent déjà avec les sociétés de téléphonie mobile pour pister les terroristes utilisant les méthodes prépayées et espèrent mettre en place une collaboration similaire pour ce qui concerne les délinquants sexuels.

LA LUTTE CONTRE LA PORNOGRAPHIE ENFANTINE EN TANT QU'ENTREPRISE COMMERCIALE

La suppression de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants n'est pas uniquement la responsabilité de la police et des professionnels d'Internet ; elle doit également impliquer les institutions financières. Les achats en ligne sont pratiques et permettent aux acheteurs de garder l'anonymat. Non seulement les délinquants sexuels bénéficient du même anonymat mais ils sont de plus en plus efficaces pour trouver de nouveaux moyens empêchant la détection. Plusieurs sociétés de cartes de crédit ont réagi et ont mis au point une politique de tolérance zéro pour l'utilisation de leurs logos aux fins de vente et d'achat de pornographie infantile sur des sites Internet commerciaux.

Tant Visa que MasterCard continuent à créer des programmes et des réglementations garantissant que leurs produits ne sont pas utilisés pour acheter du matériel illégal. Contrairement à l'opinion générale, Visa et MasterCard n'émettent pas directement les cartes de crédit ni ne concluent des contrats avec les vendeurs. Elles accordent aux institutions financières des licences permettant à celles-ci d'émettre les produits Visa et MasterCard et de signer des contrats avec les commerçants qui acceptent ces produits. Bien que Visa et MasterCard ne soient pas en contact avec les commerçants, leur rôle dans ce processus n'est pas sans importance car ce sont elles, et non les institutions financières auxquelles elles accordent une licence, qui définissent les conditions d'utilisation de leurs produits. La tolérance zéro qu'elles ont adoptée vis-à-vis de l'utilisation de leurs produits pour acheter des images illégales est appliquée, que les pays où ces activités sont perpétrées criminalisent ou non la possession et la distribution de pornographie infantine.

Par ailleurs, le NCMEC et l'ICE ont créé un programme permettant d'identifier les sites offrant des documents de pornographie infantine et utilisant les logos des sociétés de cartes de crédit. Ce programme « Cease-and-Desist » (programme d'arrêt et de blocage) utilise la technologie spider pour identifier les sites commerciaux illégaux. Lorsque le site est identifié, ses coordonnées sont transmises à la ligne d'assistance Cyber Tipline du NCMEC ainsi qu'aux services de police aux États-Unis et au Royaume-Uni. S'ils décident de ne pas poursuivre, des lettres sont envoyées aux sociétés de cartes de crédit pour les avertir que leurs services sont utilisés à mauvais escient et aux fournisseurs d'hébergement pour les informer du contenu illégal de leurs sites. Visa et MasterCard prélèvent des amendes auprès des banques auxquelles elles accordent des licences dès qu'un site Internet commercial illégal est porté à leur attention. Cette mesure a pour but de forcer ces banques à mieux filtrer les commerçants avec lesquels elles travaillent. Les amendes perçues sont investies dans des programmes conçus pour améliorer la technologie utilisée pour identifier ces sites commerciaux illégaux.

La pornographie infantine commerciale n'a pas seulement causé des problèmes à Visa et à MasterCard. Elle continue à défier les services de police et à rendre les enquêtes difficiles car ces sites sont faciles à manipuler ; en d'autres termes, ils sont souvent créés à l'aide de fausses informations fournies aux serveurs et aux sociétés d'hébergement. Pour faire face à ces problèmes, le procureur américain de l'État du New Jersey a décidé d'engager des poursuites contre toute personne impliquée dans l'exploitation commerciale de sites Internet illégaux, et les enquêteurs ont été autorisés à faire des achats sur ces sites. Ces pratiques ont révélé que, bien que les sites de pornographie infantine soient très nombreux, très peu de sociétés de facturation étaient impliquées dans leurs transactions. Les mêmes sociétés de facturation étaient régulièrement mentionnées dans ces enquêtes. L'une de ces sociétés, RegPay, a été identifiée par les enquêteurs comme générant et transférant environ un million de dollars par mois. Avec l'aide de Visa, MasterCard et les sociétés de traitement de données, les enquêteurs ont pu suivre le trajet de l'argent jusqu'à une société de Floride basée sur Internet appelée « Connections USA » et « I-Serve ». Cette société était une entreprise malhonnête gérée par quatre ou cinq individus. Son rôle principal consistait à collecter des sommes du monde entier et à les transférer vers deux banques en Lettonie, puis en Biélorussie, au profit de RegPay. Après la saisie de la base de données de I-Serve, les enquêteurs ont découvert que, non seulement RegPay fournissait des services de crédit à des centaines de sites Internet, mais que cette société était également propriétaire de cinq des sites de pornographie infantine les plus prospères qui généraient 23 % de ses bénéfices totaux. En conséquence, deux individus ont été extradés de Biélorussie, plaidèrent coupables et ont été condamnés à une peine de 25 à 30 ans dans une prison fédérale.

Malgré ces succès phénoménaux et ces mesures proactives, la détection continuera à poser problème, vu l'évolution des méthodes de paiement. Le défi est de poursuivre ce type de détection dans un contexte de

développement de l'argent virtuel tel qu'e-Gold. Les efforts doivent être intensifiés et rester à la pointe des nouvelles méthodes de paiement.

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET EXPANSION DE LA PORNOGRAPHIE ENFANTINE

Les enfants sont incontestablement les premières cibles de ces technologies émergentes. Ils représentent un pouvoir d'achat non négligeable ; ils sont constamment visés par les secteurs technologiques grâce à des scénarios de marketing extrêmement sophistiqués et modernes. Les délinquants sexuels sont tout aussi conscients de ces tendances et acquièrent rapidement les aptitudes nécessaires pour atteindre, attaquer et victimiser les enfants. C'est la raison pour laquelle le secteur technologique doit agir de manière plus concertée et plus responsable.

Cependant, les organismes responsables de la protection des enfants sont incapables de prédire les nouvelles tendances technologiques. INHOPE, par exemple, s'efforce d'identifier les défis uniques que présentent les téléphones mobiles, les assistants numériques personnels (plus connus sous le nom de PDA), les iPod et les jeux en ligne pour les lignes d'assistance et les autorités enquêtant sur leurs contenus illégaux. Cependant, à ce stade, INHOPE doit se contenter de deviner quelle technologie deviendra la plus populaire auprès des enfants. Par conséquent, le secteur technologique doit agir proactivement et de façon responsable pour former des partenariats de compétences avec les services de police ainsi qu'avec les ONG pour développer des produits plus sûrs pour les enfants.

CONCLUSION

Le Forum de Lyon s'est terminé par des recommandations de différentes catégories afin de définir les moyens de combattre plus efficacement le fléau de la pornographie infantile, particulièrement sur Internet.

SENSIBILISATION DU PUBLIC

- ❖ Sensibiliser le public au fait que la pornographie infantile consiste en trois types de victimisation :
 - (1) l'agression sexuelle proprement dite ;
 - (2) la fixation de l'acte sur film ou sur vidéo ; et
 - (3) la publication des sévices sexuels sur des enfants ;
- ❖ Sensibiliser le public aux effets de chaque type de victimisation des enfants ;
- ❖ Sensibiliser le public aux manières dont il peut dénoncer les crimes contre des enfants ;
- ❖ Sensibiliser les services de police et judiciaires à la nécessité de consacrer de l'attention et des ressources à ce problème ; et
- ❖ Travailler à démystifier le caractère impersonnel de la pornographie infantile sur Internet en intensifiant la sensibilisation du public au fait qu'« Internet » et les « cybercrimes » impliquent de vrais crimes et de vraies victimes.

SENSIBILISATION DES DELINQUANTS

- ❖ Encourager la prévention en éduquant les délinquants potentiels sur les conséquences de l'implication dans des actes de pornographie infantile ; et
- ❖ Promouvoir l'engagement de poursuites judiciaires à l'encontre de tout délinquant impliqué dans des activités commerciales de pornographie infantile.

EFFORTS DES AUTORITES JUDICIAIRES ET DES SERVICES DE POLICE

- ❖ Coordonner les enquêtes de police afin d'éviter la répétition inutile des efforts et le gaspillage des ressources ;
- ❖ Promouvoir l'adoption de lois sur la pornographie infantile dans les pays où de telles lois sont inexistantes ou inadéquates ;
- ❖ Créer des capacités d'enquêtes dans les pays qui n'appliquent pas les lois existantes ; et
- ❖ Sensibiliser et promouvoir les occasions de formations, au niveau international pour les services de police.

IDENTIFICATION DES VICTIMES

- ❖ Utiliser le terme plus favorable de « reconnaissance de l'enfant » conjointement avec « identification de l'enfant » car les victimes ont besoin de soutien, de traitement et de confidentialité ;
- ❖ Promouvoir les échanges de preuves et de compétences avec Interpol afin d'identifier plus de victimes ;
- ❖ Créer des capacités d'enquête dans les pays où les victimes ne sont pas activement identifiées ; et
- ❖ Entreprendre une étude de suivi pour vérifier les actions de la police concernant l'évolution de l'état des jeunes victimes identifiées.

SERVICES ET SOUTIEN AUX VICTIMES

- ❖ Promouvoir la valeur de l'enfance par l'éducation et la formation dans les domaines pauvres en infrastructure de protection des enfants ;
- ❖ Promouvoir des formations destinées au personnel chargé de la protection des enfants ; et
- ❖ Promouvoir un système unifié de réponse aux sévices commis sur des enfants au sein des services de police et des organismes de protection de l'enfance.

IMPLICATION DU MONDE DES AFFAIRES

- ❖ Éliminer l'utilisation de cartes de crédit pour acheter des produits de pornographie infantile ;
- ❖ Soutenir les nouveaux mécanismes de dénonciation des comptes illégaux aux sociétés de cartes de crédit et aux banques ainsi que de dénonciation par les sociétés de carte de crédit et les banques aux autorités judiciaires ;
- ❖ Promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de rétention des données afin de faciliter les enquêtes judiciaires ;
- ❖ Encourager les petits fournisseurs d'accès à Internet (ISP) à conserver leurs données en utilisant le soutien et le leadership des ISP multinationaux et des associations d'ISP qui s'efforcent déjà de résoudre ce problème ; et
- ❖ Emmener la campagne de lutte contre la pornographie infantile jusque dans les salles de conseil des entreprises multinationales.

ANNEXE I : PLAN DE DUBLIN 2002

1. Sensibilisation du public au problème de la pornographie infantine

- ❖ Créer un livre blanc sur la situation actuelle en la matière.
- ❖ Communiquer clairement et agressivement au public ce qu'est réellement la pornographie infantine.
- ❖ Faire en sorte que le public comprenne mieux le cycle de victimisation et ses implications en matière de réglementations publiques et de budgets.
- ❖ Créer une campagne médiatique.

2. Exiger que la pornographie infantine soit placée en tête des priorités politiques

- ❖ Promouvoir le protocole optionnel des Nations Unies destiné à la Convention des droits de l'enfant, sur la vente d'enfants, la pornographie infantine et la prostitution infantine.

3. Créer un système international de surveillance et de contrôle en matière de pornographie infantine

- ❖ Créer une entité d'observation internationale.

4. Entreprendre des recherches approfondies pour définir et mesurer l'étendue du problème

- ❖ Évaluer la pertinence des définitions et de la terminologie.

5. Examiner et évaluer les pratiques actuelles des services de police et des autorités judiciaires

- ❖ Identifier les meilleures pratiques.

6. Créer et promouvoir des systèmes permettant d'identifier les victimes de pornographie infantine

- ❖ Promouvoir des ressources et des capacités plus importantes pour le soutien aux victimes.

7. Créer et promouvoir des modèles de lois afin d'assurer l'homogénéité des lois entre les différents pays

- ❖ Fournir une structure et un contexte législatifs clairs pour les lignes d'assistance Internet.

8. Augmenter les capacités des services de police et des autorités judiciaires pour les enquêtes et les poursuites en matière de pornographie infantine

- ❖ Créer et promouvoir les formations, y compris l'éducation permanente.

- ❖ Promouvoir la création d'entités spécialisées.
 - ❖ Promouvoir la création de forces d'intervention plurijuridictionnelles.
 - ❖ Créer des modèles de protocoles pour guider les services de police et les autorités judiciaires dans les enquêtes relatives à la pornographie infantile.
- 9. Promouvoir le partage des informations et la coordination entre la police, les lignes d'assistance Internet, les médias et autres entités concernées ainsi que la coordination au sein de chacune de ces entités**
- ❖ Promouvoir la coopération, la collaboration et la coordination entre la police, les lignes d'assistance Internet et les médias.
 - ❖ Définir un rôle important pour les médias.
- 10. Promouvoir l'engagement plus important du secteur privé, y compris les ISP, les ONG, etc.**
- ❖ Créer des partenariats et une coopération avec le secteur des ISP.
 - ❖ Créer un rôle plus important et plus valorisé pour les ONG.

ANNEXE II : MISE A JOUR DU PLAN DE DUBLIN AU FORUM DE LYON

1. Sensibilisation du public au problème de la pornographie infantine

L'ICMEC, en partenariat avec Microsoft et Interpol, organise des formations et des tables rondes dans différents pays du monde afin de promouvoir les compétences, les discussions et l'intérêt.

Prochaine étape :

- ❖ Sensibiliser et éduquer le public en utilisant des termes plus précis et plus explicites. Plus particulièrement, le terme « pornographie infantine » ne signifie pas « pornographie » au sens traditionnel ; il s'agit de photos d'enfants subissant des agressions sexuelles.
- ❖ Promouvoir la valeur de l'enfance par l'éducation et la formation dans les domaines pauvres en infrastructure de protection des enfants.

2. Exiger que la pornographie infantine soit placée en tête des priorités politiques

L'ICMEC a attiré l'attention des politiciens sur la pornographie infantine grâce à des tables rondes et à des entretiens médiatisés.

Prochaine étape :

- ❖ Continuer à éduquer les preneurs de décisions et le grand public sur ce problème insidieux et omniprésent.

3. Créer un système international de surveillance et de contrôle en matière de pornographie infantine

L'ICMEC, en collaboration avec Interpol, est actuellement occupé à la création d'une banque d'informations en ligne concernant la pornographie infantine, judicieusement appelée International Resource Center (IRC). L'IRC, dont l'adresse est www.internationalresourcecentre.org, sera une source d'informations ouverte au public, avec des sections spécialisées pour la police.

Prochaines étapes :

- ❖ Assurer une surveillance proactive d'Internet pour identifier les tendances de la pornographie infantine et les cibles d'enquêtes potentielles.
- ❖ Augmenter l'identification des jeunes victimes au moyen de systèmes tels que le nouvel International Resource Centre.

4. Entreprendre des recherches approfondies pour définir et mesurer l'étendue du problème

Des efforts de recherches importantes et approfondies restent à faire.

Prochaines étapes :

- ❖ Mener une enquête auprès des États membres d'Interpol pour mesurer l'étendue du problème au niveau mondial.
- ❖ Entreprendre une étude de suivi pour vérifier les actions de la police concernant l'évolution des jeunes victimes identifiées.

5. Examiner et évaluer les pratiques actuelles des de la police

On ignore si une personne ou un organisme a entrepris de réaliser une évaluation des pratiques des services de police.

Prochaines étapes :

- ❖ Identifier et créer un réseau international d'experts.
- ❖ Développer et promouvoir les meilleures pratiques pour les enquêteurs.
- ❖ Animer des groupes de discussion sur les meilleures pratiques d'identification des jeunes victimes grâce à la technologie.

6. Créer et promouvoir des systèmes permettant d'identifier les victimes de pornographie infantile

Interpol et le NCMEC utilisent actuellement des programmes spécialisés dans l'identification des victimes.

Prochaines étapes :

- ❖ Accentuer l'effort mondial pour identifier les enfants victimes de pornographie infantile et pour assurer qu'ils reçoivent aide et soutien.

7. Créer et promouvoir des modèles de lois afin d'assurer l'homogénéité des lois entre les différents pays

L'ECPAT a réalisé un travail extraordinaire en fournissant des définitions légales ainsi qu'une structure adéquate pour la législation. L'ICMEC a commencé le processus d'évaluation des législations de tous les États membres d'Interpol.

Prochaines étapes :

- ❖ Faire en sorte que chaque État promulgue des lois destinées à criminaliser la distribution et la possession de pornographie infantile et à rendre obligatoire la dénonciation de pornographie infantile par les ISP.

8. Augmenter les capacités des services de police pour les enquêtes et les poursuites en matière de pornographie infantine

L'ICMEC, en collaboration avec Interpol et Microsoft, forme actuellement des policiers du monde entier sur la manière d'enquêter sur des crimes commis sur des enfants à l'aide de l'informatique.

Prochaines étapes :

- ❖ Augmenter la présence en ligne de services de police et éliminer la possibilité pour les délinquants et les prédateurs sexuels d'agir dans l'anonymat.
- ❖ Augmenter les compétences et la capacité d'enquête des polices du monde entier.

9. Promouvoir le partage des informations et la coordination entre les services de police, les lignes d'assistance Internet, les médias et autres entités concernées ainsi que la coordination au sein de chacune de ces entités

L'ICMEC coordonne, en collaboration avec INHOPE, des groupes de discussion en Europe afin de sensibiliser, de promouvoir le partage des informations et la coordination et de recommander avec insistance l'adoption de plans d'action dans les régions où le problème de la pornographie infantine n'est pas pris en considération de manière adéquate. Les participants aux groupes de discussion sont des représentants des polices, des lignes d'assistance Internet et des médias.

Prochaines étapes :

- ❖ Mettre en œuvre des mécanismes permettant de coordonner les efforts des services de police afin d'éviter les répétitions inutiles d'efforts et le gaspillage des ressources.

10. Promouvoir l'engagement plus important du secteur privé, y compris les ISP, les ONG, etc.

Outre les services de police, les lignes d'assistance Internet et les médias, les groupes de discussions européens mentionnés ci-dessus rassembleront également des entités du secteur privé comme, notamment, les ISP, les ONG et d'autres représentants de la société civile et du gouvernement.

Prochaines étapes :

Entreprises

- ❖ Faire en sorte d'éliminer l'utilisation des cartes de crédit pour acheter des produits de pornographie infantine sur Internet afin d'éroder et éventuellement d'éradiquer sa viabilité commerciale.
- ❖ Sensibiliser les entreprises sur les conséquences éthiques de ce problème pour les sociétés financières multinationales.
- ❖ Créer des processus permettant la détection et la dénonciation d'actes à caractère pornographique infantine dans les secteurs financiers.

- ❖ Insister auprès des institutions financières et des sociétés de cartes de crédit pour qu'elles adoptent des politiques de tolérance zéro pour ce qui concerne la pornographie infantine.
- ❖ Engager et impliquer les grandes banques, les grandes sociétés de cartes de crédit, les principales associations et les organismes bancaires, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.
- ❖ Mettre au point des procédures d'abandon d'actifs au bénéfice d'organisations fournissant des services d'aide aux victimes dans le monde entier.

Internet et fournisseurs de technologies

- ❖ Prévoir la convergence et l'intégration des nouvelles technologies.
- ❖ Collaborer avec le secteur pour produire de nouveaux produits plus sûrs.
- ❖ Promouvoir des normes plus uniformes pour les nouvelles technologies.

ONG

- ❖ Encourager les organisations de base à faire équipe avec les services de police et le secteur privé.
- ❖ Veiller à renforcer les efforts et les partenariats des ONG dans les pays peu fiables en matière d'application de la loi.
- ❖ Construire des partenariats avec les ONG afin de prendre en considération les problèmes liés à l'enfance localement et au niveau international.



Charles B. Wang International Children's Building
699 Prince Street
Alexandria, Virginia 22314-3175 USA
Tél. + 1 703 274 3900 Fax +1 703 549 4504
www.icmec.org